



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 1^{er} octobre 2019 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 septembre 2019 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, M. CASTELLANA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M. MARCANGELI, Mme BIANCAMARIA à M. HABANI, Mme JEANNE à M. PUGLIESI, Mme SICHİ à Mme FELICIAGGI, M. FERRARA à Mme OTTAVY, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme OTTAVY-SARROLA, M. DELIPERI à M. VANNUCCI, M. BASTELICA à M. CIABRINI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, Mme PILLOTTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	33
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Séance du mardi 1^{er} octobre 2019
Délibération N°2019/197

**Travaux d'aménagement de l'avenue Beverini Vico :
Ajustement du coût et actualisation du plan de financement**

Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Par délibération n°2017/63, le conseil municipal a approuvé le programme de travaux relatifs à l'aménagement de l'avenue Beverini Vico pour un montant initial de 2 750 000 € HT soit 3 050 000 € TTC. L'avancement opérationnel du chantier nécessite un ajustement de ce coût, à 3 099 283 € HT (3 421 597 € TTC):

TRAVAUX	montant HT
Réaménagement de l'avenue Beverini Vico Lot 1 : Aménagement et réseaux	1 882 000,00 €
Réaménagement de l'avenue Beverini Vico Lot 1 : Aménagement et réseaux avenant	238 838,88 €
Réaménagement de l'avenue Beverini Vico Lot 2 : Chaussée	490 132,50 €
Réaménagement de l'avenue Beverini Vico Lot 3 : Eclairage public	205 203,25 €
Réaménagement de l'avenue Beverini Vico Lot 4 : Espaces verts	69 550,00 €
Réaménagement de l'avenue Beverini Vico Lot 5 : Mobilier urbain	89 706,35 €
Total HT	2 975 430,98 €
Total TTC	3 272 974,08 €
MAITRISE D OEUVRE	
Réaménagement de l'avenue Beverini Vico MOE HT	123 852,11 €
Total TTC	148 622,53 €

et une modification du plan de financement suivant :

Plan de Financement HT	3 099 283,00	
Conseil Départemental	918 060	30%
Collectivité de Corse Dotation Quinquennale (2015-2019)	929 785	30%
Capa (coûts EP/ EU)	405 753	13%
Ville	845 685	27%
		100%

Sachant que l'Autorisation de Programme a été ajustée au Budget Primitif 2019 ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le nouveau coût d'opération à 3 099 283 € HT soit 3 421 597 € TTC

D'autoriser Monsieur le maire à solliciter l'ensemble des partenaires selon le plan de financement modifié

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Président
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 30 septembre 2019,

ADOPTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

Le nouveau coût d'opération à 3 099 283 € HT soit 3 421 597 € TTC

AUTORISE

Monsieur le maire à solliciter l'ensemble des partenaires selon le plan de financement modifié

Plan de Financement HT	3 099 283,00	
Conseil Départemental	918 060	30%
Collectivité de Corse Dotation Quinquennale (2015-2019)	929 785	30%
Capa (coûts EP/ EU)	405 753	13%
Ville	845 685	27%
		100%

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI